

Communiqué de presse

Paris, le 23 octobre 2008

## Grenelle de l'Environnement :

### Lancement de l'opération pour la promotion des lampes basse consommation

La Fédération des entreprises du Commerce et de la Distribution (FCD) lance aujourd'hui l'opération de promotion des lampes basse consommation visant à :

- **Augmenter la part de marché des lampes fluorescentes compactes (LFC)** de 10,7 % (à fin 2007) à 15 % à fin 2008, 25 % à fin 2009 et 35 % à fin 2010.
- **Retirer de la vente les ampoules les plus énergivores**, notamment les ampoules à incandescence, suivant un calendrier échéancé du 30 juin 2009 au 31 décembre 2012, en commençant par les ampoules de plus forte puissance.
- **Conduire des actions promotionnelles afin de réduire le prix d'achat des LFC**, en partenariat avec nos fournisseurs et avec EDF.
- **Améliorer la qualité des LFC mises en vente** en assurant leur conformité aux exigences de l'EcoProfile européen.
- **Augmenter la collecte et le recyclage des LFC en fin de vie**, à travers les opérations conduites par Récyllum pour informer le consommateur sur le recyclage de ces produits et favoriser la collecte des LFC usagées en magasin.
- **Améliorer l'information et la sensibilisation des consommateurs**, notamment à travers les campagnes de presse qui seront menées en partenariat avec l'ADEME et EDF et grâce à l'information relayée sur les lieux de vente.

Dans les prochaines semaines et tout au long de l'année 2009, les enseignes de la FCD vont multiplier les opérations promotionnelles concernant les lampes basse consommation, qu'il s'agisse des produits de marque ou des produits à marque de distributeur. Le consommateur sera informé des avantages écologiques et économiques des lampes basse consommation et invité à privilégier l'achat de ces produits, à travers la mise en place de promotions et une politique de prix incitatifs.

Fidèles à leur volonté de protéger le pouvoir d'achat, les enseignes de la FCD valorisent ainsi des produits qui permettent des économies importantes sur les factures énergétiques : du fait de leur durée de vie 8 fois plus longue, les lampes basse consommation ont un coût 3 à 4 fois moins élevé qu'une ampoule à incandescence.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la convention signée entre la FCD et le MEEDDAT, le 29 janvier 2008, qui prévoyait notamment la participation de la FCD à des opérations partenariales visant à favoriser une consommation responsable.

*FCD : La Fédération représente les entreprises du commerce à prédominance alimentaire. Ce secteur compte 650 000 salariés, 1 400 hypermarchés, 5 600 supermarchés, 3 700 maxidiscomptes et 15 500 magasins de proximité, soit environ 26 000 points de vente pour un volume d'affaires de 170 milliards d'euros. Elle intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, le développement durable, les relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), les relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial.*